

Indonésie : Plantations de palmier et terres ancestrales

Ces dernières années, le gouvernement indonésien a décidé d'augmenter la production d'huile de palme notamment en distribuant des terres domaniales aux populations défavorisées pour qu'elle puisse contribuer à satisfaire les besoins de l'industrie du palmier à huile.

Cette forte poussée de l'industrie du palmier à huile entre en conflit avec les droits coutumiers en vigueur sur les terres communales.

Dans le district de Sanggau, province de Kalimantan occidental, des plantations ont été effectuées dans les subdivisions de Kembayan et de Parindu. La superficie totale de Parindu - habitée à l'origine par deux groupes ethniques : les Malay et les Dayak - est d'environ 59 390 hectares, dont la plupart sont à présent affectés au palmier à huile.

Les Dayak Parindu possèdent un système de propriété collective de la terre soumis aux lois coutumières. La terre est héritée, mais elle est cultivée par chaque famille ou individu comme une terre collective ou communale. Traditionnellement, la population de Parindu pratiquait l'agriculture itinérante, mais cette méthode a presque disparu suite à l'expansion des plantations de palmiers à huile qui se sont répandues sur les terres et les forêts communales.

L'entreprise de palmier à huile, PT.perkebunan Nusantara XIII (Persero) - PTPN XIII - , est une entreprise d'État qui opère à Sanggau depuis 1984. La PTPN XIII a envahi le "tembawang" des Dayak Parindu, c'est-à-dire la zone communale où la population travaillait la terre suivant la coutume et qui avait assuré sa subsistance. Or, dès qu'une plantation de palmier à huile est établie, les plans et les priorités de la population deviennent obsolètes.

Des dizaines d'hectares de terres communautaires coutumières du Kalimantan occidental furent cédées au gouvernement pour qu'il les loue aux entreprises de plantation, ces terres devinrent légalement propriété de l'État. La communauté coutumière n'a plus de droits ni d'autorité sur elles, même à la fin de la période de location.



L'acquisition de terres communautaires en faveur des entreprises de plantation souleva des protestations qui, dans la province de Sumatra occidentale, se

manifestèrent par l'occupation et la reprise de terres, phénomène bien connu en Amérique du Sud notamment au Brésil. Ainsi, la récupération est devenue une forme de mouvement social en réponse à la tentative de divers groupes dominants, économiques et politiques, de priver les communautés locales de leur droit à travailler et à vivre dans leur terre ancestrale.

HGU & HAM Land Use Rights and Human Rights Commission nationale pour les droits de l'homme et Sawit Watch

Source : **ICRA**